



Copropriété sans pacs ni contrat

Par **travert**, le **25/11/2008** à **17:23**

Bonjour, nous avons acheté un bien en commun avec mon ex compagne .nous n'avons ni PACS ni contrat nous sommes à 50/50 sur le bien.nous venons de nous séparer et celle ci refuse de baisser au prix du marché la valeur du bien.Je paie 50% de l'échéance mais n'habite plus les lieux.Que puis je faire pour l'obliger a vendre moins cher ou me désengager? merci de vos réponses